

LES INTERVENANTS

- **C. ANTONELLI**, maître de conférences HEC-ULiège, réviseur d'entreprises chez BDO
- **H. BOSLY**, professeur émérite UCL
- **P. CAROLUS**, professeur invité HEFF, substitut du procureur général
- **C.-E. CLESSE**, professeur ULB, auditeur du travail
- **C. DE VALKENEER**, professeur UCL, procureur général
- **M. FERNANDEZ-BERTIER**, doctorant UCL, chargé de conférences à Solvay ULB, avocat
- **V. FRANSSEN**, chargée de cours ULiège, avocate
- **H. FRONVILLE**, maître de conférences invité UCL et Partner chez BDO Belgique, réviseur d'entreprises
- **M. GIACOMETTI**, assistante UCL, avocate
- **L. KENNES**, maître de conférences ULB, avocat
- **A. LECOCQ**, maître de conférences ULB, managing partner Compliance4Business
- **F. LUGENTZ**, conseiller à la cour de cassation
- **A. MASSET**, professeur ULiège, avocat
- **P. MONVILLE**, assistant ULiège, avocat
- **T. MOREAU**, professeur UCL et responsable académique du certificat, avocat
- **M. PREUMONT**, professeur ULB, avocat
- **S. SCARNA**, chargée de conférences à Solvay ULB, avocate
- **D. VANDERMEERSCH**, professeur à l'UCL et à Saint-Louis (USLB), avocat général à la cour de cassation



CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE
Droit pénal des affaires

IMV www.imv.be



LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

- Pr. THIERRY MOREAU
- Pr. CHARLES-ERIC CLESSE
- Pr. CHRISTIAN DE VALKENEER
- M. MICHAEL FERNANDEZ-BERTIER
- M. HUGUES FRONVILLE
- Pr. ADRIEN MASSET

CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE

Les participants qui suivent le programme et réussissent l'épreuve d'évaluation se voient délivrer un Certificat interuniversitaire en « Droit pénal des affaires », assorti de 16 crédits. Outre la valorisation personnelle du certificat dans le plan de formation du participant, les crédits octroyés peuvent être valorisés lors de la poursuite d'une formation académique en Europe, pour autant qu'ils soient validés par le jury du programme auquel le participant souhaiterait s'inscrire par la suite.

CERTIFICAT
INTERUNIVERSITAIRE

FORMATION
CONTINUE



EN PRATIQUE

LIEU ET CALENDRIER

La formation est organisée de septembre 2018 à juin 2019 selon le calendrier suivant:

- Soirée de démarrage: 13 septembre (18h-20h)
- Séances de formation (9h-18h les vendredis et 9h-16h les samedis): 14 et 15 septembre, 28 et 29 septembre, 12 et 13 octobre, 16 et 17 novembre, 25 et 26 janvier, 22 et 23 février, 22 et 23 mars, 10 et 11 mai.
- Journée consacrée à l'évaluation: 15 juin

La formation se donnera à Louvain-la-Neuve.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription s'élèvent à 1 800 euros. Un tarif préférentiel est envisageable pour les demandeurs d'emploi.

Ce prix couvre le minerval, les cours, les supports de cours, les repas de midi, la carte d'étudiant et l'accès au site et aux infrastructures.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent être titulaires d'un des diplômes suivants: master en droit, master en gestion, master en sciences économiques, master en criminologie ou équivalent.

En l'absence de titre requis, une admission via la valorisation des acquis de l'expérience sera envisagée.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les candidats sont invités à remplir le formulaire d'admission en ligne reprenant:

- leur parcours de formation,
- leur expérience,
- leurs motivations à suivre la formation.

Les demandes d'admission seront examinées, dans leur ordre d'arrivée, par les responsables académiques de la formation.

Afin de garantir la qualité de la formation, le nombre de participants est limité.

EN SAVOIR PLUS

- 🌐 www.droit-penal-affaires.be
- ☎ +32 (0)10 47 46 67
- ✉ anne-michele.druetz@uclouvain.be

Photo de couverture: © Shutterstock



Droit pénal des affaires

2018 • édition 1



FORMATION
CONTINUE

AVEC LE SUPPORT DE L'INSTITUT
UNIVERSITAIRE DE FORMATION
CONTINUE (IUFC) DE L'UCL

www.uclouvain.be/formation-continue

 www.droit-penal-affaires.be

**CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE
(16 CRÉDITS ECTS)**

Droit pénal des affaires

UNE FORMATION DE POINTE POUR
DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES
PROFESSIONNELLES DES ACTEURS
DU DROIT ET DU CHIFFRE DANS UN
DOMAINE EN FORTE ÉVOLUTION.



LE PUBLIC

La formation s'adresse à un double public :

- Aux professionnels du droit : avocats, magistrats, policiers, juristes d'entreprises, membres des services d'inspection économique, sociale), administration fiscale...
- Aux professionnels du chiffre : réviseurs, experts-comptables, fiscalistes, banquiers, compliance officers...

LES ATOUTS DU PROGRAMME

- Formation de pointe dans un domaine en forte évolution impactant les pratiques professionnelles ;
- Approche pluridisciplinaire du point de vue des contenus, des expertises mobilisées et des origines professionnelles des participants ;
- Formation unique et originale en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Lien théorie-pratique fort : dispositifs pédagogiques adaptés aux adultes et formateurs académiques qui sont aussi des professionnels du droit pénal.

LE PROGRAMME

La formation est organisée sur 17 jours [de septembre 2018 à juin 2019] et est composée de 9 modules.

Les deux premiers modules sont constitués des prérequis indispensables pour suivre le certificat :

- Le module 1 est destiné aux professionnels du droit et a pour objectif de les outiller en matière de comptabilité ;
- Le module 2 est destiné aux professionnels du chiffre et vise à mettre à jour leurs connaissances en matière de droit pénal ;

Même s'il n'est pas prévu de suivre l'ensemble de ces deux modules de prérequis à un participant, cela reste possible après autorisation du responsable académique du certificat.

La version détaillée du programme se trouve sur le site internet de la formation.

LES OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif de permettre une identification des situations potentiellement pénales liées à l'activité économique, de les évaluer correctement et d'en assurer un traitement approprié.

À l'issue de la formation, le participant sera capable :

- D'identifier les situations pénales susceptibles de survenir dans le domaine du droit pénal des affaires ;
- De les détecter adéquatement ;
- De prévenir leur apparition ;
- D'en assurer un traitement approprié ;
- De mobiliser les ressources dans son cadre professionnel.

LA PÉDAGOGIE & L'ÉVALUATION

Les dispositifs pédagogiques activés lors de cette formation sont variés :

- Organisation de la formation en fonction de l'origine professionnelle du participant : choix entre deux modules de prérequis (techniques comptables pour les professionnels du droit vs base de droit pénal pour les professionnels du chiffre)
- Articulation entre les apports théoriques et cas pratiques
- Utilisation de supports multimédia
- Basés sur une pédagogie active
- Animation par des enseignants et des intervenants issus du monde professionnel

Module 1 - Prérequis : comprendre la logique comptable

- Comment lire un bilan comptable ?
- Les « classiques » de la fraude

Module 2 - Prérequis : comprendre le droit pénal

- Droit pénal
- Procédure pénale

Module 3 : infractions de base et responsabilité pénale des personnes morales

- Faux, escroqueries, fraudes, abus de biens sociaux...
- Responsabilité pénale des personnes morales

Module 4 : droit pénal social

- Droit pénal social
- Séance de mise en groupe et préparation du travail de fin de formation

Module 5 : blanchiment, droit bancaire et financier

- Blanchiment d'argent, financement du terrorisme et sanctions financières internationales
- Droit pénal bancaire et financier

Module 6 : droit de la faillite, droit comptable et droit des sociétés

- Faillite et sociétés
- Droit pénal économique et comptable

Module 7 : questions spéciales de droit pénal et de procédure pénale

- Questions spéciales de procédure (confiscation, saisie, prescription, méthodes d'enquêtes...) et les peines (interdiction)

Module 8 : droit pénal fiscal

- Corruption et droit pénal de la fonction publique
- Droit pénal fiscal

Module 9 : évaluation

- Présentation des travaux de fin de formation par les étudiants



Consultez le programme détaillé
et la liste des intervenants sur notre site :
www.droit-penal-affaires.be